

Pôle communication

Tél. : 24 66 40

Vendredi 9 décembre 2016

INFO PRESSE

Philippe Germain, président du gouvernement, et Richard Fournier, président du Collectif Handicaps, ont signé une convention, vendredi 9 décembre au gouvernement, en présence d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement en charge du handicap.

Cette convention a pour but d'offrir aux personnes à mobilité réduite en situation de handicap, la possibilité de se former et de passer les examens à la conduite du permis F sur un véhicule école, spécifiquement aménagé et adapté.

Le Collectif Handicaps a dû sélectionner, en concertation avec la Direction des Infrastructures, de la Topographie et des Transports Terrestres (DITTT), une auto-école qui justifie d'une expérience d'enseignement à la conduite des personnes en situation de handicap, et qui propose une formation à prix réduit au permis F.

L'auto-école

L'auto-école Le Lagon s'est équipée depuis plus de 20 ans avec des véhicules spécifiques pour les personnes à mobilité réduite. Elle est aujourd'hui l'auto-école sélectionnée pour recevoir le véhicule école financé par le gouvernement.

Le véhicule école

Le véhicule école est une voiture automatique qui comporte différents aménagements au niveau du volant (système manuel d'accélération et de freinage), ainsi qu'une boule multifonctions qui actionne les commandes d'éclairage, d'essuie-glace, de clignotants, ou d'avertisseur sonore.

Le permis F

Le permis F est un permis spécifique permettant de conduire des véhicules spécialement aménagés pour un handicap. Les aménagements du véhicule sont proposés par la commission médicale des permis de conduire (CMPC) de la DASS.

